



MUNICIPALITE  
DE  
CHAMPAGNE

Champagne, le 12 novembre 2018

***Au Conseil communal  
de et à  
1424 Champagne***

**Préavis municipal n° 44 (18)**

Municipal responsable : F. Gagnebin, syndic

**Demande d'adoption d'un crédit pour l'organisation d'un concours  
d'architecture en vue de réaliser les équipements publics de « Derrière Ville »  
et d'effectuer une étude de trafic liée à ce développement**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREAMBULE**

La modification du plan général d'affectation (MPGA) de Derrière Ville est entré en force le 13 septembre dernier. La prochaine étape de ce projet est la mise sur pied d'un concours d'architecture afin d'étudier différentes possibilités d'intégration.

En parallèle, une étude de trafic devrait être menée pour définir le meilleur concept d'accessibilité à cette zone tant au niveau des utilisateurs que des riverains.

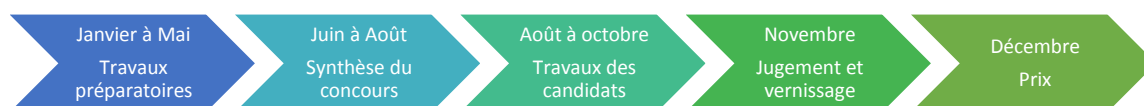


## 2. BUTS

Cette démarche se déroulera en plusieurs étapes :

- I. Etude de trafic et mise sur pied de différents groupes de travail afin de réaliser un cahier des charges du concours selon les thématiques suivantes :
  - Intégration du site dans son environnement
  - Définition des besoins scolaires
  - Définition des besoins sportifs et associatifs
  - Définition des besoins parascolaires et d'accueil de jour
- II. Synthèse des éléments récoltés, préparation d'un règlement et du cahier des charges, constitution d'un collège d'experts professionnels et non professionnels, préparation du concours, travaux de géomètre et création d'une maquette de base pour les concurrents
- III. Réception des projets des candidats
- IV. Analyse et jugement des projets par le collège, exposition
- V. Remise des prix

La durée de ce concours est d'environ 1 année.



## 3. JUSTIFICATION

Cette procédure est dictée par la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), se basant sur les valeurs seuils AIMP 2018/2019 (autorité intercantonale pour les marchés publics).

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
<i>Procédure de gré à gré</i>	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
<i>Procédure ouverte/sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Cette attribution est basée pour le mandat d'architecture supérieur à CHF 2 millions sur le projet global.

#### 4. COUTS

Postes	Coûts [CHF]
Etude de trafic	20'000.-
Règlement et programme	46'000.-
Organisation, contrôle et secrétariat de la procédure	32'000.-
Géomètre	4'500.-
Maquettes	27'500.-
Frais de jury et d'experts	65'000.-
Reproductions	8'000.-
Vernissage et exposition	4'000.-
Divers	8'000.-
Prix pour les lauréats	180'500.-
Administratif	50'000.-
<b>Total HT</b>	<b>445'500.-</b>
TVA 7.7%	34'304.-
<b>Total TTC</b>	<b>479'804.-</b>

#### 5. CONCLUSIONS

Cette démarche globale est imposée par la loi. Néanmoins, la Municipalité la trouve essentielle pour permettre une seule vision intégrant les différents acteurs de ce projet.

Au vu de ce qui précède, nous demandons aux membres du Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- vu le préavis municipal n°44 (18),
- ouï le rapport de la commission,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- d'octroyer le crédit de CHF 479'804.-,
- de financer ce montant par emprunt bancaire,
- d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2018.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

la secrétaire :

F. Gagnebin

C. Burri